

Archives de sciences sociales des religions

130 (avril - juin 2005)
Les Saints et les Anges...

Nathalie Luca

Laënnec Hurbon, *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*

Paris, Cerf, 2004, 317 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Nathalie Luca, « Laënnec Hurbon, *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 130 | avril - juin 2005, document 130.15, mis en ligne le 17 novembre 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/2333>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales
<http://assr.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/2333>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Nathalie Luca

Laënnec Hurbon, *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti*

Paris, Cerf, 2004, 317 p.

Pagination de l'édition papier : p. 113-202

- 1 Laënnec Hurbon nous offre, à travers cet ouvrage, un regard passionnant, riche et touchant sur la société haïtienne dont il dévoile la profonde crise d'identité. Soulevant chaque parcelle de son histoire, plongeant au cœur de ses souffrances, il nous livre une analyse remarquable sur la place ambiguë de la religion, et plus encore du christianisme, dans la construction d'une nation peu certaine de ses frontières symboliques. Les colons voyaient dans l'évangélisation des Caraïbes le moyen d'obtenir la docilité des esclaves. Ceux-ci ont vu dans leur conversion le moyen de leur échapper, de leur résister, soumettant la nouvelle croyance à leur propre culture au point d'en faire un instrument de leur indépendance. L'histoire est connue. On l'approfondit avec plaisir sous la plume alerte de l'auteur qui s'en sert pour percer la société d'aujourd'hui.
- 2 Très tôt, les églises ont donné aux esclaves un espace public où se réunir et consolider un lien social secrètement tissé par les croyances et pratiques rituelles africaines unifiées autour du vaudou. Pourtant, quand la Constitution de 1801, œuvre de Toussaint Louverture, vient dessiner les contours du futur État indépendant, le vaudou est fermement tenu à l'écart. L'Église catholique assoit sa position privilégiée, devenant le seul culte reconnu. Dessalines, par qui l'indépendance est proclamée le 1^{er} janvier 1804, opère, au niveau constitutionnel, une laïcisation de la société, tolérant la liberté des cultes, et ne pourvoyant pas à leur entretien. En réalité, ce « Père » de la nation vise la soumission de toutes les religions au nouvel État, ce qui passe par une distance affichée face au Vatican dont l'ingérence est refusée. Cette situation se durcit sous le gouvernement Boyer (1818-1843). Il participe à l'indigénisation d'une Église de plus en plus soumise à l'État. Elle devient, avec Soulouque (1847-1959), Église nationale. Ce dernier fait régner une telle terreur sur l'ensemble de la population que sa chute participe à une amélioration des relations entre l'État haïtien et le Vatican. Un concordat est signé en 1860. Il permet à l'Église de « mettre en œuvre sa propre discipline et de gérer ses biens sans empiètement de l'État ». Elle demeure néanmoins adossée à l'État, évêques et archevêques étant nommés par le Président. Elle le sert en assumant l'éducation et l'instruction d'une élite occidentalisee, vitrine civilisée assurant « la reconnaissance du pays à l'étranger ».
- 3 On arrive alors au cœur du problème qui persiste jusqu'à nos jours. Le vaudou a été considéré incapable, aux yeux des autorités haïtiennes, d'assurer à la nation une respectabilité internationale. Elles lui ont donc préféré la religion du colon, seul instrument apte à entretenir selon elles un lien civilisationnel solide entre Haïti et les puissances occidentales. Sur cette déchirure culturelle se sont construites les frontières symboliques de cette nation, frontières empruntées aux colons, frontières oubliées du rôle du vaudou dans l'indépendance du pays, frontières incapables de lier durablement à l'élite une population paysanne défavorisée, restée attachée à sa culture. Les paysans, soit 90 % de la population, furent déclarés inférieurs, ce qui justifia qu'ils ne bénéficient pas du droit de vote. Parce qu'ils souillaient la réputation d'Haïti en se liant à la « sauvagerie africaine », ils furent régulièrement insultés et sévèrement réprimés. Le vaudou fut maintenu à l'extérieur des villes, ce qui renforça la scission entre deux cultures devenues concurrentes. Il fut exploité dans les conflits entre les différentes factions politiques, jusqu'à ce qu'anarchie s'en suive, affaiblisse le pays et permette l'occupation américaine (1915-1934). Les Américains, chez eux si sensibles aux notions de libertés religieuses, profitent de la honte d'une partie des Haïtiens pour leur propre culture pour porter un message civilisateur : ils sont là pour faire « œuvre civilisatrice », pour faire taire la sauvagerie. Ils obtiennent ainsi sans la moindre résistance la collaboration de l'Église catholique depuis longtemps acquise à cette nécessité. En revanche ils se heurtent tout aussi logiquement à

la résistance des paysans. La libération ne change rien aux faits et la situation ne cesse de s'aggraver. Le président Elie Lescot (1941-1946) renforce l'opposition entre les villageois et les urbains. Il soutient l'Église dans ses « campagnes anti-superstitieuses » et continue de voir en elle le seul véhicule civilisationnel possible, le seul lieu raisonnable d'expression de l'identité nationale.

- 4 La chute d'Élie Lescot et la venue au pouvoir du médecin et ethnologue François Duvalier semblent changer la donne. Duvalier s'était en effet élevé dans plusieurs écrits « contre la campagne antisuperstitieuse et en faveur de la reconnaissance du vaudou comme partie intégrante de la culture nationale ». Des prêtres et évêques sont chassés du pays. Pourtant, Duvalier ne change rien « à la position de subordination traditionnelle du vaudou par rapport au catholicisme ». Il ne touche pas aux pouvoirs et privilèges de l'Église qu'il veut soumettre à ses desseins politiques. Il met en place une hiérarchie catholique indigène qui lui est entièrement acquise. Les nouveaux prêtres et évêques, jusqu'alors tenus à l'écart du pouvoir, voient en lui la main de la providence. C'est néanmoins l'Église qui causera la chute de son régime despotique en introduisant chez elle l'expérience démocratique que la théologie de la libération inspirait aux prêtres de base. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'accession à la présidence du religieux salésien, Aristide.
- 5 Un tel exposé amène logiquement l'auteur à plaider en faveur d'une véritable neutralité de l'État en matière de religion et du retrait de la responsabilité de l'Église dans l'éducation nationale. L'importance du rôle que l'État haïtien a donné à l'Église révèle sa faiblesse, son incapacité à encadrer par lui-même la population. Aussi, sans l'Église, constate Laënnec Hurbon, « l'État apparaît presque nu [...]. N'étant pas un État administratif, ni un État providence, et ne pouvant plus exercer directement un rôle de répression, l'État ne parvient à sauver la face qu'en remettant son sort aux mains des institutions internationales. Si l'on fait par exemple le bilan de la présence des organisations non gouvernementales (ONG) en Haïti, on s'apercevra que celles-ci remplacent peu à peu l'Église et se situent presque dans un face-à-face avec l'État [...]. Comme si les rapports Église-État se déplaçaient et se transformaient en rapports État-ONG » (p. 258-259). Ce sont ses nouvelles béquilles. Il les utilise sur tous les fronts (santé, éducation, environnement...), empêchant une fois de plus la nation de trouver ses propres fondements.
- 6 Cette défaillance permet en partie de comprendre le succès actuel des nouveaux mouvements religieux et des sectes qui met un point final à l'hégémonie du catholicisme mais ne règle pas pour autant l'ancienne fissure culturelle apparue dès la naissance du pays. On ne peut alors que se rappeler l'article publié par le même auteur en 1989 (« Les mouvements religieux dans la Caraïbe », p. 309-354, in Laënnec Hurbon dir., *Le phénomène religieux dans la Caraïbe : Guadeloupe, Guyane, Haïti, Martinique*, Montréal, CIDIHCA, 1989). Il y faisait déjà un état des lieux quant au développement des groupes à caractère sectaire dans l'ensemble de la Caraïbe. Il montrait combien ceux-ci récupéraient à leur profit la volonté fort ancienne de construire les fondements d'un vivre-ensemble resté en friche, et tournant, inlassablement autour de la perception donnée du vaudou. À travers ces groupes se rejoue la lutte serrée entre partisans de traditions perçues comme peu adaptées aux valeurs modernes et adhérents de la culture occidentale, perçue comme participant de l'hégémonie uniformisante d'un système dominant. Ces groupes renforcent davantage encore la fracture sociale d'une société inlassablement en quête de repères et d'identité mais trop honteuse de ses origines pour que celles-ci parviennent à la souder.

Pour citer cet article

Référence électronique

Nathalie Luca, « Laënnec Hurbon, *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 130 | avril - juin 2005, document 130.15, mis en ligne le 17 novembre 2005, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/2333>

Référence papier

Nathalie Luca, « Laënnec Hurbon, *Religion et lien social. L'Église et l'État moderne en Haïti* », *Archives de sciences sociales des religions*, 130 | 2005, 113-202.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
